

## SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES MARITIMES remorquage et sauvetage à Sfax

Comité central des armateurs de France  
(*Le Sémaphore algérien*, 17 novembre 1920)

.....  
Après avoir enregistré l'adhésion au comité de ... Société française d'entreprises maritimes (Sfax)...

---

Le port de Sfax sera, de beaucoup, le plus important de toute la Tunisie  
(*Les Annales coloniales*, 18 juillet 1922)

.....  
En cette dernière semaine, le port était extrêmement animé. Les quais étaient garnis de navires à tel point que plusieurs navires ont dû être amarrés en pointe. Les deux dragues de la Compagnie des Ports T. S. S., qui travaillent à l'agrandissement du bassin principal, ont été placées de telle façon qu'elles ne gênent nullement les mouvements des navires. Du reste, le remorquage fait par la Société française d'entreprises maritimes est si bien conduit qu'il n'arrive jamais aucune avarie.

---

### L'ÉCHOUEMENT du CONTRE-TORPILLEUR « MANGINI » (*Le Courrier maritime nord-africain*, 29 mai 1928)

Le 18 novembre dernier, deux ou trois heures après avoir quitté le port de Sfax, à environ 25 milles des côtes, le contre-torpilleur « Mangini » — qui effectuait des manœuvres combinées avec l'aviation, en compagnie du contre-torpilleur « Enseigne-Gabold » — s'est échoué sur les bancs des îles Kerkennah, en bordure du canal de la Luza.

Le contre-torpilleur est assez profondément enfoncé dans un banc de sable.

Aussitôt avertie, la Société française d'entreprises maritimes envoya au secours du navire de guerre ensablé, un assez puissant matériel de renflouement.

On alléga immédiatement le navire, mais sans résultat, et son commandement fut obligé de câbler à Bizerte par T.S.F. une demande de secours.

Les remorqueurs de la marine « Cyclope » et « Canard » appareillèrent aussitôt, mais leur tirant d'eau trop profond ne leur permit pas d'approcher le contre-torpilleur sinistré.

Celui-ci devra sans doute attendre une prochaine marée un peu forte, pour sortir de sa situation critique.

Il importe que cet accident serve de leçon, et que la direction générale des travaux publics reprenne l'étude de la situation des bancs de sable qui entourent Kerkennah,

afin d'en établir non seulement la carte, mais d'y installer des feux marquant l'emplacement exact des bancs à éviter.

Le remorqueur « Cyclope » est entré dans notre port dimanche ; il était accompagné de l' « Enseigne-Gabold » venant s'occuper du ravitaillement du « Mangini ».

#### Le renflouement

Le contre-torpilleur « Mangini » est entré dans le port le 22 courant, à 9 h. 30, escorté du contre-torpilleur « Enseigne-Gabold » et les remorqueurs « Cyclope » et « Canard ».

Ces deux derniers, auxquels leur tirant d'eau ne permettait pas d'approcher le « Mangini », ont pu, grâce à une manœuvre savante, tirer celui-ci de son lit de sable.

Délestés, vers l'arrière, tout leur poids portant vers l'avant, les deux remorqueurs ont uni leurs efforts et, très aisément, avec le secours de leurs puissantes machines, ont désensablé le contre-torpilleur.

Les officiers du bord rendent hommage à l'esprit de dévouement et à l'activité dont ont fait preuve les équipages des quatre navires de l'État,

Tout est bien qui se termine ainsi, et nos concitoyens ont vu rentrer au port, avec un plaisir non dissimulé, le superbe petit navire de la marine française, entièrement indemne.

On déplore simplement la perte de la plus grande partie de la provision de mazout qu'il emportait, et qui dut être jetée à la mer pour le délester.

---

#### Société française d'entreprises maritime s (*Le Courrier maritime nord-africain*, 29 mai 1928)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 15 mai, a autorisé le conseil à porter le capital de 200.000 fr. à 400.000 fr., par la création de 2.000 actions nouvelles de 100 fr. que le conseil émettra en une ou plusieurs fois, aux époques et au taux qu'il décidera.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

---

#### *Annuaire industriel*, 1938 :

ENTREPRISES MARITIMES (Soc. frse d ), 10, r. d Isly. Paris, 8<sup>e</sup>. Ad. t. Stemarit-Paris-118. Soc. an. cap. 400.000 fr. — Cons. d adm. : Prés. : M. O. Ozanne ; Secr. : M. L. Servot, Adm. : M. R. Jouen, F. Heffermehl. Direction et exploitation à Sfax (Tunisie). Ad. t. Neptune-Sfax.

Remorquage et sauvetage. (42-19750).

---

1960 (septembre) : association avec l'Union des remorqueurs de l'Océan pour exploiter deux, puis trois remorqueurs appartenant à la Trapsa (Société de transports par pipe-line au Sahara), attachés au terminal de Skhira, dans le golfe de Gabès.

<http://uim.marine.free.fr/URO/com-filiales/urtun.htm>

---

#### 1965 La SOCIÉTÉ FRANÇAISE d'ENTREPRISES MARITIMES Remorquage et sauvetage

Société anonyme. — Capital : 1.440.000 fr.

Conseil d'administration : Mme O. Ozanne (pdg), J. Servot, W. Téry, J. Chevalley.

Secrétaire général : J. Hugues.

Siège social : 112, boulevard Haussmann, Paris (8<sup>e</sup>).

T : Sfemarit-118

t : Laborde 33-86 et Europe 52-56.

Siège de l'exploitation : Sfax (Tunisie).

Directeur : F. Ozanne.

T. : Neptune.

T. : 2-68.

---